



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER**

Séance du 30 novembre 2023 à 14H

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 novembre à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 24 novembre 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Etaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente – Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente – M. Stéphane SABATHIER – M. Lionnel BOTTIN – M. Jean Eude D'ACHON – Mme Evelyne WACOGNE – M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS – Mme Sophie MOITIE

Etaient excusés :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON) – M. Didier QUENOUILLE (pouvoir à Mme Sylvie de GAETANO) – Mme Claude BARSOTTI – M. Guy De la BROUSSE – M. Pascal BULTEZ – Mme Danielle PEGOT-CAPELLE- Mme Marie BONHOMME (démission)

Secrétaire de séance :

M. Christophe DESCHEPPER

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du conseil d'administration du 28 septembre 2023

DELIBERATIONS

1. Débat d'orientation budgétaire – Année 2024
2. Décision Modificative n°2023-1 - Budget Principal,
3. Décision Modificative n°2023-2 - Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à domicile »,
4. Adoption du règlement budgétaire et financier,
5. Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire,
6. Autorisation de signer une convention relative au financement des mesures de revalorisation des rémunérations des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile gérés par les centres communaux d'Action Sociale au titre de l'année 2023

Informations

Présentation du rapport d'activité 2022 du CCAS

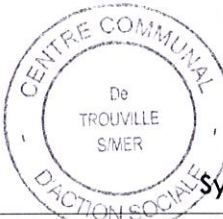
Information sur les décisions prises par la Présidente – aides sociales 3^{ème} trimestre 2023

SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

Procès-verbal Adopté à l'unanimité	Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 septembre 2023
2023.49 Adopté à l'unanimité	Débat d'orientation budgétaire – Année 2024 Madame la Présidente présente le rapport d'orientation budgétaire du budget principal puis du budget annexe. Elle précise que la subvention de la Ville s'est élevée à 843 000 € en 2023 (810 000 € initialement puis 33 000 € pour le financement de l'audit organisationnel. Monsieur Jean-Eudes d'Achon souligne la baisse de la subvention entre 2022 et 2023. Elle est passée de 928 000 € à 810 000 en 2023 (hors audit). Il demande à combien s'élevait le déficit de la crèche puisque désormais ce service est géré par la Ville en 2023. Il est précisé que ce déficit fluctuait entre 110 000 et 140 000 € par an, ce qui explique principalement cette baisse. La subvention Ville est planifiée à 850 000 € en 2024, en prenant en compte l'inflation. Mme la Présidente précise aussi le maintien des aides financières et souligne l'augmentation envisagée du montant de l'aide alimentaire remise individuellement. Le ticket service passera de 21 à 24 € afin de prendre en compte l'inflation des dernières années. Monsieur Stéphane SABATHIER évoque les charges de fonctionnement des collectivités qui en général sont élevées d'autant plus que les niveaux de gestion des collectivités se « superposent parfois ». Monsieur Jean-Eudes d'Achon demandent quels sont les produits financiers ; il s'agit principalement des provisions faites pour les créances « douteuses », compte tenu de l'ancienneté de la créance. Le Conseil d'Administration procède au débat d'orientation budgétaire et prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé.
2023.50 Adopté à l'unanimité	Décision Modificative n°2023-1 - Budget Principal, Mme la Présidente explique le besoin d'ajuster les dépenses entre le chapitre des charges à caractère général et celui des charges de personnel et afin de payer des frais de fonctionnement non planifiées (appartements insalubres). Monsieur Jean-Eudes d'Achon précise que la M57 permettra de faciliter les flux entre les chapitres selon des règles précises, ce qui apportera une certaine fluidité.
2023.51 Adopté à l'unanimité	Décision Modificative n°2023-2 - Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à domicile », Cette décision modificative va permettre de pouvoir engager l'achat d'une pompe de relevage à la résidence autonomie.

2023.52 Adopté à l'unanimité	Adoption du règlement budgétaire et financier suite au passage à la nomenclature M57
2023.53 Adopté à l'unanimité	Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire Madame la Présidente souligne que la Ville et le CCAS s'est engagée à mettre en place cette prime et à la régler dès le mois de décembre, bien qu'elle soit facultative dans les collectivités.
2023.54 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer une convention relative au financement des mesures de revalorisation des rémunérations des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile gérés par les centres communaux d'Action Sociale au titre de l'année 2023. Le Département rembourse le complément de traitement indiciaire versé aux aides à domicile en 2023. Cette mesure vise à donner plus d'attractivité à ce métier. Madame la Présidente confirme le souhait de la Ville de maintenir son service d'aide à domicile malgré les difficultés financières. Elle évoque que l'Union des Maires de France va interpeller les Départements afin que ces derniers payent une plus forte contribution sur ce secteur en difficulté.
	Présentation du rapport d'activité 2022 du CCAS Mme Guillon présente quelques points du rapport d'activité et évoque la problématique du logement où il y a une forte demande de logement social. Est également abordé la problématique de recrutement sur le secteur d'aide à domicile.
	Information sur les décisions prises par la Présidente – aides sociales 3^{ème} trimestre 2023
Fin de séance 15H 35	

Pour extrait certifié conforme


La Présidente,

Sylvie de GAETANO

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune WWW.trouville.fr le :	
Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public	

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS

